



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-003

Nombre de conseillers  
en exercice 19  
Présents 14  
Votants 18

L'an deux mille vingt trois,  
le quinze du mois de février,  
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil  
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2023

**Présents :** M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, et  
Madame GAULTIER, Adjoints ; Mmes CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE,  
GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE, PROST,  
Conseillers Municipaux.

**Excusés :** Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Madame Sandrine  
GAULTIER, Adjointe ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne  
pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN,  
Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère  
Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à  
Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint.

**Absente :** Madame CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

\*\*\*\*\*

**OBJET :**

**RAPPORT DE LA CLECT « SIGNALÉTIQUE, BALISAGE ET PROMOTION DES  
SENTIERS DE RANDONNÉES IDENTIFIÉS DANS LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA  
RANDONNÉE DE MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU les statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération (M.B.A.), et notamment la  
compétence supplémentaire « pose et entretien de la signalétique, du balisage et  
promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le Schéma Directeur de la  
randonnée de M.B.A. »,

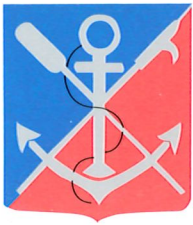
VU la délibération n°2020-032 du Conseil Communautaire de M.B.A. du 15 juillet 2020  
relative à la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées  
(CLECT),

VU le rapport de la CLECT en date du 18 janvier 2023 évaluant les charges transférées  
au titre du transfert de la compétence supplémentaire « signalétique, balisage et  
promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la  
randonnée de M.B.A. »,

Considérant que l'objectif de l'évaluation des charges est d'obtenir une neutralité  
financière entre la commune qui transfère les équipements et compétences et la  
communauté qui les assumera par la suite,

Considérant que l'évaluation des charges transférées a été réalisée selon la méthode  
dérogatoire,

Considérant que le rapport a été adopté à l'unanimité par la CLECT,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

Considérant que ce rapport a été transmis par le Président de la CLECT aux communes pour approbation dans un délai de trois mois et au Conseil Communautaire de MBA pour information,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées relatives à la compétence supplémentaire « signalétique, balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le Schéma Directeur de la Randonnée de Mâconnais Beaujolais Agglomération », tel que joint en annexe à la présente délibération.

Reçu en Préfecture le

17 FEV. 2023

Certifié exécutoire

17 FEV. 2023

Publié ou notifié le

17 FEV. 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 16 février 2023

Pour copie conforme, en mairie le 16 février 2023

Le Maire,  
Jacques DOUSSOT

